

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1808

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 4ème

Objet : Développement urbain - Opération neuve mixte à dominante d'habitat sur des parcelles situées 6-8 rue Louis Thévenet - Autorisation de dépôt des autorisations administratives de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Rapporteur : Monsieur Benjamin Badouard

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1808**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 4ème

Objet : Développement urbain - Opération neuve mixte à dominante d'habitat sur des parcelles situées 6-8 rue Louis Thévenet - Autorisation de dépôt des autorisations administratives de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole de Lyon est propriétaire d'un tènement relevant du domaine privé métropolitain, anciennement à usage du collège Maurice Scève, situé 6-8 rue Louis Thévenet à Lyon 4ème.

II - Description du programme

La Métropole a missionné l'OPH Grand Lyon habitat, en partenariat avec la Foncière solidaire du Grand Lyon, pour réaliser une opération en construction neuve mixte : logements locatifs sociaux, logements en accession abordable (bail réel solidaire -BRS-), activités et équipement public.

Sans attendre la signature de la promesse de vente, et afin de ne pas retarder le cas échéant, la réalisation du projet de logements abordables, équipement public et activités, il est proposé d'autoriser, d'ores et déjà, l'OPH Grand Lyon habitat, pour son propre compte et pour le compte de la Foncière solidaire du Grand Lyon ou toute autre société se substituant, à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Autorise l'OPH Grand Lyon habitat pour son propre compte et pour le compte de la Foncière solidaire du Grand Lyon, ou toute autre société se substituant à elle, à :

a) - déposer toutes les formalités administratives nécessaires à la réalisation du projet sur les parcelles cadastrées BD 3 et BD 4 situées 6-8 rue Louis Thévenet à Lyon 4ème,

b) - prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-288225-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
